



Objet : **sécurité des écoles**

Lille, le 07/01/2016



Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la gravité des attentats survenus durant l'année 2015 ont conduit le gouvernement à maintenir le plan Vigipirate au niveau « vigilance renforcée » sur le reste du territoire.

Il est de ma responsabilité de vous rappeler les consignes de prévention et de protection des élèves et des personnels dans le fonctionnement intérieur de l'école Saint Vincent de Paul sur chacun des sites :

- 1-Présence d'un adulte aux entrées et sorties de l'école avec contrôle visuel des sacs.
- 2-Stationnement interdit devant l'école pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.
- 3-Ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'établissement ni aux abords de celui-ci.
- 4-Contrôle systématique de l'identité des personnes extérieures, non connues de l'établissement.
- 5- Exercices réguliers de sécurité au sein de l'établissement.

Ces consignes vont de paire avec un **respect scrupuleux des horaires de l'établissement** : pour rappel, les portes se referment à **8h30 et 13h30** (heures de début des cours). Il est impératif que tous les élèves soient arrivés avant.

Je vous remercie de relayer l'information auprès des personnes autorisées à déposer ou venir rechercher votre enfant.

Sachant pouvoir compter sur vous pour la mise en application de ces consignes de sécurité, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mon entier dévouement.

M. Luc Joly
Chef d'établissement

Signature des Parents: